

RADIO BINGO

CINN911.com

SAMEDI À 11 h

3000 \$



Vol. 48 - N° 52 - 2,86 \$ + TPS

PAGE 2



FRANCE GÉLINAS DÉPLORE LES DÉCISIONS DES CONSERVATEURS EN SANTÉ PUBLIQUE

PAGE 5



HEARST : DE L'AIDE POUR LES PROJETS DE LOGEMENT



CLAUDE VILLENEUVE PHILANTHROPE ET MENTOR POUR PLUSIEURS

PAGE 3



L'ÉGLISE ÉTAIT PLEINE DES PERSONNES DES QUATRE COINS DE LA PROVINCE ONT ASSISTÉ AUX FUNÉRAILLES

PAGE 10



DES ÉLÈVES DÉCOUVRENT LA CULTURE FRANCO GRÂCE À KARIANE LACHANCE

Ford LECOURLMOTORSALES

RABAIS POUR NOUVEAU DIPLÔMÉ!!



2024



FÉLICITATIONS POUR VOTRE DIPLÔME!

VOUS AVEZ RÉUSSI!



Hearst 705 362-4011
Kapuskasing 705 335-8553

www.lecoursmotorsales.ca

Selon France Gélinas, il est urgent que la province investisse en santé dans le Nord

Par Renée-Pier Fontaine

Le système de santé ontarien a connu de meilleurs jours. Dans la région de Hearst, les femmes doivent prévoir leur accouchement et se rendre à Timmins pour attendre l'arrivée de bébé. Selon les données de France Gélinas, députée provinciale de Nickel Belt, avec les retraites qui se multiplient, c'est maintenant 65 % de la population de Hearst qui n'a plus de médecin de famille. À l'échelle de la province, plus de 2,3 millions d'Ontariens n'ont pas accès à des soins primaires.

Au cours des dernières années, nous avons connu des crises dans tous les domaines de la santé. Par exemple, il y a eu 260 fermetures de salle d'urgence et plus de 1200 fermetures de programmes hospitaliers, du jamais vu en Ontario selon Mme Gélinas, qui est la porte-parole de l'oppression en santé. Elle est aussi porte-parole des Affaires francophones et des Affaires autochtones pour son parti.

Elle trouve que les services en santé ont régressé depuis la nomination au pouvoir du gouvernement conservateur de Doug Ford en 2017. « Les décisions ont été prises en connaissance de cause de l'effet dévastateur chez les gens et ils les ont prises quand même. Les motivations sont toujours les mêmes, il y a beaucoup d'argent à faire sur le dos des gens malades et il y a beaucoup de gens de l'entourage de M. Ford qui aimeraient voir une privatisation des soins de santé ».

La pandémie a joué un rôle sur la pénurie de main-d'œuvre en santé, ainsi que la loi 124 qui stipule que les employés de la fonction publique ont une limite de 1 %



France Gélinas est radicale lorsque vient le temps de parler du milieu de la santé de l'Ontario. Dans le cadre de l'émission *L'info sous la loupe* sur les ondes de CINN 91,1 vendredi dernier, Mme Gélinas a invité la population du Nord de l'Ontario à écrire directement à la ministre de la Santé, Sylvia Jones, pour lui faire part des problèmes rencontrés à cause du manque de médecins, d'offre de services ou de toute autre difficulté. Mme Gélinas, qui est critique en matière de Santé, demande de lui faire parvenir la lettre à son bureau ainsi qu'à celui du député Guy Bourgouin. Sur cette photo, la députée de Nickel Belt est avec la cheffe du NPD, Marit Stiles (à gauche), afin de présenter l'histoire d'Erella Gagnon (à droite) qui a perdu son médecin, parti ouvrir une clinique privée et qui charge maintenant 5000 \$ par année pour traiter une personne. Mme Gagnon a une tumeur au cerveau et n'a pas 5000 \$ pour payer son professionnel de la santé.

Photo : Facebook France Gélinas

d'augmentation salariale par année. Avec les risques et les conditions de travail pendant la pandémie, Mme Gélinas pense que cette loi en a découragé plusieurs d'œuvrer dans le secteur de la santé.

Le système de santé tel qu'on le connaît maintenant au Canada est issu du programme national Medicare créé par le néo-démocrate Thomas Douglas. « Le gouvernement fédéral donne des milliards de dollars pour ça. Lorsque les gens comme à Hearst n'ont plus accès à des soins ou bien que ces soins soient trop loin, ils viennent qu'à rechercher pour de meilleures options et nous avons un gouvernement qui dira oui il y a mieux dans le système de santé

privé », explique France Gélinas. Mme Gélinas dit que nous vivons dans une démocratie et qu'il y a un moyen de faire pression en allant voir le député ou en écrivant une lettre à la ministre de la Santé. « Les gens de Hearst du milieu de la santé pourraient mettre leurs têtes ensemble et dire : pour nous, si nous avions de l'argent pour une ou deux infirmières praticiennes ça nous permettrait de faire ci ou faire ça, etc. Et là, ça vaut la peine de mettre une pétition en place pour dire que tout le monde s'entend que cette demande aiderait aux gens de Hearst et pour que les 5500 résidents aient accès à des soins ça nous prend cela. »

La députée soutient que c'est

important d'en parler en chambre de ce que ça veut dire quand un patient n'a pas accès aux soins.

Les médecins de famille font trop de tâches administratives et la députée a plusieurs pistes de solutions pour remédier à certains problèmes. « Pourquoi est-ce qu'on n'a pas des listes d'attente à la grandeur de la province où on saurait d'avance qui prend des patients ou qui n'en prend pas ? Ça se fait dans d'autres provinces. Pourquoi on n'a pas standardisé les formulaires des compagnies d'assurances ? Pourquoi est-ce qu'on demande encore des notes de médecin pour une personne qui a été malade la semaine passée avant qu'elle retourne au travail ? Ça serait de dire qu'en Ontario nous ne faisons plus de billets de médecin pour justifier une absence pour maladie. De mettre disponible un seul formulaire pour les compagnies d'assurances qui seraient identiques, etc. »

Lorsqu'apportées en chambre, ces questions obtiennent la même réponse : un non catégorique. Le gouvernement dit qu'il préfère investir dans la formation de nouveaux médecins, un élément avec lequel Mme Gélinas est entièrement d'accord. « L'école de médecine du Nord de l'Ontario c'est un joyau, et 98 % de ses diplômés restent dans le Nord de l'Ontario, c'est quelque chose de magnifique, mais ça prend six ans avant de former un médecin de famille. Pendant ce temps-là, nous avons des infirmières praticiennes, des secrétaires médicales, des travailleurs en santé mentale sous-employés dans le Nord de l'Ontario. »

Nouvelles places et augmentation des frais à la Garderie Bouts de chou

Par Renée-Pier Fontaine

Une demande avait été soumise pour augmenter la capacité de la licence de la Garderie Bouts de chou et, en février 2024, la Ville a été informée de son acceptation. Le 12 mars 2024, le ministère de l'Éducation a approuvé la modification du permis, avec les nouvelles capacités d'enfants.

Le groupe de bambins aura 10 places supplémentaires, 16 places seront ajoutées aussi au groupe d'enfants d'âge préscolaire et quatre places de plus seront disponibles pour les enfants de la maternelle/jardin.

Le personnel de la garderie a effectué le réaménagement des

salles afin de pouvoir commencer à accueillir davantage d'enfants à partir du 2 avril 2024.

Les dépenses et revenus associés à cette transition étaient prévus au budget 2024. Le CASSDC offre un appui financier important dans ce projet.

Augmentation des frais

Avec l'instauration du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) en mars 2022, tous les frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans sont maintenant prescrits par le ministère de l'Éducation.

Puisque le SPAGJE s'applique seulement aux enfants de 6 ans et

moins, les garderies peuvent établir les taux de garde pour les enfants de plus de 6 ans, conditionnel à l'autorisation du Conseil d'administration de services sociaux du district de Cochrane (CASSDC).

La Garderie Bouts de chou opère actuellement avec un déficit annuel d'un montant approximatif de 350 000 \$, selon les circonstances qui diffèrent d'une année à l'autre. Avec l'adoption des budgets municipaux 2024, le conseil a demandé au personnel municipal de passer en revue les revenus et dépenses de la Municipalité et d'entreprendre les actions jugées

nécessaires pour améliorer la situation financière de la Ville.

Ainsi, il est jugé opportun de modifier les frais de garde pour les enfants de plus de 6 ans et d'éliminer la réduction de frais pour le deuxième enfant non admissible au SPAGJE. Avec ces changements, le déficit annuel de la garderie diminuerait d'environ 20 000 \$.

Les augmentations proposées et les frais actuels sont démontrés ci-dessous, soit les mêmes montants que le CASSDC accorde actuellement pour les enfants subventionnés.

Travailler la terre : le legs de Claude Villeneuve en agriculture

Par Renée-Pier Fontaine

Le décès de Claude Villeneuve a fait jaser beaucoup de personnes à Hearst et ailleurs, se rappelant des souvenirs précis qu'ils ont partagés avec l'homme d'affaires et philanthrope. L'encre a coulé pour exposer ses accomplissements en tant que fondateur de Villeneuve Construction et de son implication remarquable dans l'industrie de la construction de routes dans le nord de la province, mais qu'en est-il de son côté plus tendre et de son passage à l'agriculture ?

Établi sur la rive du lac Ste-Thérèse, M. Villeneuve a mis énormément de temps, d'énergie et d'investissement dans sa ferme et ses terres avoisinantes. Sa grande générosité avec les autres résidents du Lac en a marqué plus d'un. Que ce soit de donner accès à la multitude de chemins qu'il a créés, d'aider avec sa machinerie, de donner quelque chose à faire, mais surtout de laisser les gens visiter la ferme, seulement lorsque la barrière est ouverte. Si les visiteurs venaient qu'à le croiser, il s'arrêtait pour jaser et proposait même de nouvelles choses à explorer sur ses terres.

La plupart des enfants de Hearst sont allés visiter la ferme de Claude Villeneuve à un moment ou un autre; il était d'une hospitalité



Claude avait tenu à assister à la graduation de William Vandette alors qu'il était en 8^e année. Photo : Julie Brochu

légendaire et aimait faire ces visites avec les jeunes. Chaque été, de nouvelles bêtes s'ajoutaient et d'autres n'y étaient plus. Il achetait des terres et visualisait des projets à réaliser sur chacune d'elles.

William Vandette et sa famille ont acheté une propriété au Lac Ste-Thérèse il y a quelques années et, dès l'âge de 12 ans, le jeune homme s'est rendu à la ferme et a demandé à M. Villeneuve s'il pouvait l'aider avec quelque chose. « Il m'a répondu : Tu es jeune, mais on va te donner une chance! J'ai été là-bas un weekend à ramasser des roches dans un champ et c'est là que ça a commencé. »

Le premier été, William faisait les

pelouses, s'occupait des chevaux, des vaches, et il aidait à faire les copeaux de bois pour les systèmes de chauffage de la maison et de la ferme. Il participait aux travaux dans les champs en raclant et en passant le faneur. Par la suite, en voyant la détermination et les capacités du jeune homme, M. Villeneuve accepta de le laisser conduire les tracteurs. « L'hiver d'après, j'ouvrais les chemins et les cours. L'été passé, on a fait des sheds et j'ai passé beaucoup de temps dans les champs à faire les foin. »

William et Claude ont développé une belle relation. Sa mère, Julie Brochu, décrit leur lien comme

celui d'un grand-père avec son petit-fils. « Il trainait William partout, il l'amenait manger. Une fois, il avait volé son lunch et est allé en ville lui chercher un sub, sachant exactement ce que William prenait dedans. Les deux s'achetaient des cadeaux à leur fête et Claude était plus qu'un patron pour lui », dit-elle.

La suite des choses pour l'avenir de la ferme Villeneuve reste inconnue du public pour le moment, ses opérations donnaient un boulot à plusieurs personnes. L'équipe qui y travaillait n'a pas changé beaucoup au cours des dernières années et William se sent chanceux d'en faire partie. L'expérience qu'il gagne en travaillant là est bien différente des emplois d'étudiant qu'ont les autres jeunes de son âge.

William a eu la chance d'aller visiter M. Villeneuve avant son décès et, fidèle à lui-même, a essayé de le faire rire pour lui changer les idées sur ce qui était à venir. William lui a même promis de finir son secondaire, une promesse qui plait beaucoup à ses parents. La vie ne sera plus pareille au sein de la communauté du Lac; son départ marque la fin de plusieurs petites choses qui rendaient Claude Villeneuve heureux.

Plus de 500 personnes étaient aux funérailles de Claude Villeneuve

Par Renée-Pier Fontaine

Cette semaine avaient lieu les funérailles du magnat de la construction routière, Claude Villeneuve. L'homme d'affaires a eu droit à des funérailles à son image. Les visites se sont effectuées dans le gymnase de l'Université de Hearst, afin de permettre aux gens de venir présenter leurs condoléances à la famille et de se réunir dans une grande salle.

La célébration à la paroisse Notre-Dame s'est déroulée mercredi en matinée, dans une église bondée. Mario Villeneuve s'est avancé pour faire l'éloge de son père, au nom de la famille. Racontant la vie de ce grand homme, qui était non



Des confrères, contacts et amis se sont déplacés à Hearst mardi dernier afin d'assister aux funérailles de Claude Villeneuve qui était connu partout en province. Des confrères du monde de la construction de l'Ontario ont indiqué que M. Villeneuve était un fervent défenseur de la langue française et du Nord de l'Ontario. Photo : Renée-Pier Fontaine/LeNord

seulement connu pour son travail dans l'industrie de la construction,

mais aussi pour son grand cœur et sa générosité. Citant les hauts et

les bas qui ont parsemé le chemin de Claude, il a su faire rire et pleurer les 500 personnes présentes pour lui dire un dernier adieu. Il l'a décrit comme un gars fonceur, maladroit par moment, farceur, généreux, mais surtout avec bien des projets. Par la suite, ses petits-enfants sont allés dire un mot, ayant tous vécu des expériences différentes avec leur grand-père.

M. Villeneuve laisse un legs incroyable à tous ceux qui l'ont côtoyé. Après la messe, lorsqu'est venu le temps de se rendre au cimetière, une lignée de véhicules de Villeneuve Construction suivait le corbillard et les proches du défunt.

exp
REALTY
BROKERAGE

REAL ESTATE HUB

613-707-5146
expRealEstateHUB.com



DES GENS DE **CHEZ VOUS**
POUR **VOS BESOINS**
IMMOBILIERS
À OTTAWA.



ÉQUIPE

Steve Mc Innis, directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca

Manon Longval, ventes
vente@hearstmedias.ca

Lignes agates marketing, ventes nationales
anne@lignesagates.com 1 866 411-7487

Renée-Pier Fontaine, journaliste
rpfontaine@hearstmedias.ca

Guy Morin, journaliste sportif
guymorin72@gmail.com

Gilles Péloquin, journaliste sportif
gpelo1951@hotmail.com

Maurice Lepage, graphiste
pub@hearstmedias.ca

Karine Vallée, réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Julie Pelletier, comptabilité
jpelletier@hearstmedias.ca

Francine Lacroix, employée de soutien
flacroix@hearstmedias.ca

Anouck Guay, webmestre
web@hearstmedias.ca

Claire Forcier, réviseuse bénévole

Claudine Locqueville, chroniqueuse

Serge Morissette, chroniqueur

Marc Bédard, chroniqueur

Site Web : lejournallenord.com

Facebook : C'INN à Hearst

Journal Le Nord

1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) P0L 1N0
705 372-1011

Le Nord est géré par les Médias de l'épINETTE noire



Les Médias de l'épINETTE noire est un organisme sans but lucratif gérant le journal Le Nord, la radio C'INN 91.1 et leurs plateformes Web, appuyé par un conseil d'administration.

Gérard Payeur, président
Suzanne Dallaire Côté, vice-présidente
Lise Camiré Laflamme, trésorière
Paul Baril, administrateur
Vicky Baillargeon, administratrice

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement canadien, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques servant à nos activités d'édition.



Notez que le journal Le Nord utilise l'orthographe rectifiée et le programme Antidote 10.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

Communiquez avec l'équipe par téléphone ou passez nous voir au bureau lors des heures d'accueil, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous sommes fermés les samedis et dimanches.

réseau presse
médias professionnels de l'info locale

FIER MEMBRE

Le Nord est publié depuis mars 1976.

Il est passé aux mains des Médias de

l'épINETTE noire en mai 2016.

ISSN 1199-0805



Canada

Cultiver la justice sur une terre qui brûle

Célébré le 22 avril, le Jour de la Terre est un appel mondial à la conscience écologique, invitant chacun et chacune à s'attarder à son empreinte environnementale et à s'engager pour la protection de la planète.

Le Jour de la Terre nous invite chaque année à réfléchir à notre rapport à la planète, aux crises environnementales que nous affrontons et aux actions nécessaires pour y remédier. Cependant, une analyse profonde de ces crises révèle qu'elles ne sont pas seulement écologiques, mais aussi profondément enracinées dans les structures sociales et de genre.

Les données sont claires : les femmes et les minorités de genre – surtout celles appartenant à des groupes marginalisés comme les femmes autochtones, racisées, porteuses d'un handicap – vivent de manière disproportionnée les impacts des crises environnementales. Ces groupes sont les plus affectés par les répercussions socioéconomiques, culturelles et sanitaires des désastres écologiques.

La précarité économique, accentuée par un système patriarcal et capitaliste, rend ces populations plus vulnérables aux effets des changements climatiques, tels que les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire et les migrations forcées dues à des raisons climatiques.

Cela s'explique notamment par la présence disproportionnée des femmes dans les groupes les plus pauvres de la population. Comme le soulignent les Nations unies, sur 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté dans le monde, 70 % sont des femmes.

Dans les zones urbaines, près de 40 % des foyers les plus démunis sont dirigés par une femme.

Bien que les femmes soient essentielles à la production alimentaire mondiale et qu'elles représentent entre 50 % et 80 % de la force de travail de ce secteur, elles possèdent moins de 10 % des terres agricoles.

Ces inégalités les exposent à des risques accrus et limitent leur capacité à répondre efficacement aux défis posés par les changements climatiques.

En se voyant refuser un accès égal aux ressources, telles que la terre et l'eau, ainsi qu'à la prise de décisions et à l'éducation, les femmes se trouvent dans une position où elles peuvent moins facilement se protéger et protéger leur famille contre les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes. Dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, par exemple, les femmes sont majoritairement responsables de l'agriculture de subsistance.

Les effets des changements climatiques, tels que les sécheresses prolongées ou les pluies irrégulières, compromettent directement leur capacité à nourrir leur famille, renforçant l'insécurité alimentaire. De plus, la raréfaction des ressources entraîne des migrations forcées, plaçant les femmes dans des situations de grande vulnérabilité.

Plus près de nous, citons le cas des communautés autochtones du Canada, où les femmes sont tout particulièrement affectées par l'exploitation intensive des ressources naturelles.

Les projets d'extraction minière et pétrolière menacent non seulement leur environnement, mais aussi leur sécurité, avec une augmentation des cas de violence envers les femmes dans les zones d'exploitation. Ce phénomène est exacerbé par l'isolement des communautés et le manque d'accès à des services de soutien. Pensons également aux catastrophes comme les ouragans Katrina et Harvey, qui ont mis au jour des disparités flagrantes aux États-Unis. Les femmes, en

particulier celles de communautés racisées et à faible revenu, ont subi des pertes disproportionnées en termes de logement, d'emploi et d'accès aux soins.

L'écoféminisme

L'écoféminisme offre une perspective critique et enrichissante pour comprendre ces enjeux et agir.

Ce mouvement, qui lie étroitement la lutte pour la justice climatique à celle pour l'égalité des genres, postule que les racines du patriarcat et celles des crises environnementales sont intimement liées.

Cette perspective permet de comprendre comment l'oppression systémique des femmes, celle des minorités de genre et celle de la nature sont interconnectées à travers les dynamiques du pouvoir capitaliste et patriarcal.

Cette analyse révèle également comment la gestion actuelle des ressources et des crises environnementales néglige les spécificités de genre, aggravant ainsi les inégalités existantes.

Les catastrophes climatiques exacerbent non seulement les vulnérabilités économiques et sociales, mais renforcent également les stéréotypes de genre et la division sexuelle du travail, confinant davantage les femmes à des rôles de soignantes, souvent non rémunérées et sous-évaluées.

Face à ce constat, il est impératif d'intégrer une analyse de genre intersectionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

Cela signifie non seulement de reconnaître les impacts différenciés des crises climatiques sur les genres, mais aussi de valoriser les savoirs et les compétences spécifiques des femmes et des minorités de genre dans la lutte contre le changement climatique.

Comme nous le rappelle Françoise d'Eaubonne, pionnière de l'écoféminisme dans les années 1970, l'urgence d'une prise de conscience féministe est cruciale pour sauvegarder l'avenir de notre planète. Sa formule percutante, « le féminisme ou la mort », est plus que jamais d'actualité.

Julie Gilet,
chroniqueuse, Francopresse

SOURIRE DE LA SEMAINE



La Ville de Hearst se dote d'outils pour encourager la création de logements

Par Renée-Pier Fontaine

Le conseil municipal a voté en faveur de l'adoption du PAC comme présenté dans l'ébauche faite par la firme de consultants SDL Solutions et le CRRIDEC. Pendant un instant, il a été question de différer la résolution à cause d'un conflit d'intérêts soulevé par le conseiller Lauzon. L'administrateur de la Ville de Hearst, Éric Picard, a souligné l'importance de l'adoption de cette résolution le plus tôt possible, sachant que dès que les programmes seront disponibles, des demandes pourront être reçues dans les semaines qui suivent.

Le PAC Logement comprend des programmes de subvention pour aider les investisseurs à chaque étape du développement de leur projet de construction, dans le but de stimuler la création de logements dans la communauté et éventuellement d'attirer de la main-d'œuvre de qualité. Les consultants ont aussi donné à la Ville des pistes d'action, des analyses et des stratégies qui vont au-delà des incitatifs présentés, ce qui pourra aider à atteindre l'objectif souhaité.

La délimitation de la zone géographique a été étendue sur tout le territoire de la municipalité afin de permettre à plus de gens de faire du développement. Le programme lui-même doit servir à l'ajout de logements locatifs supplémentaires, ce qui signifie que la construction d'une nouvelle maison n'est pas admissible.

Certains programmes comportent des sommes attribuées comme un investissement, tandis que d'autres représentent un renoncement de revenu pour la Ville, par exemple l'aide avec l'impôt foncier, les frais d'administration, la distribution de terrains excédentaires et la réduction des coûts de décharge au dépotoir.



Le conseiller de la Ville de Hearst, Gaëtan Baillargeon (à gauche), et la directrice du Développement économique de Hearst, Mélissa Larose (à droite), travaillent depuis plusieurs mois sur le PAC avec leurs partenaires. Photo : Karine Vallée

Le premier programme vise à aider les demandeurs admissibles à payer les coûts liés à une étude de faisabilité avant la construction d'unités de logement, notamment une étude de marché, un plan d'affaires, et un plan de remplacement des équipements en capital. Ensuite, les demandeurs pourront obtenir de l'aide pour les frais liés à des services professionnels, comme l'embauche d'un ingénieur, d'un architecte ou d'un concepteur qualifié pour élaborer des plans destinés à la construction.

Le programme de réduction du taux d'imposition municipal avait été demandé par les citoyens. Il contribuera à réduire l'effet lié à la hausse des impôts après la réévaluation par la Société d'évaluation foncière des municipalités. La subvention sera versée annuellement pendant cinq ans sous la forme d'un pourcentage de l'augmentation calculée la première année, diminuant de 20 % chaque année. La première année, une subvention équivalente à 100 % de la portion municipale de l'augmentation des

impôts fonciers sera accordée au propriétaire.

De plus, la Ville a mis en place un programme de subventions pour aider les demandeurs admissibles à payer les frais administratifs, soit les frais municipaux liés à l'obtention d'un permis de construction, d'inspection, et/ou de démolition. Il pourrait aussi couvrir les frais d'aménagement, entre autres ceux liés aux demandes d'approbation d'un plan d'implantation, de dérogations mineures, de modification du Règlement de zonage, de modification du Plan officiel et ceux touchant l'administration des ententes de subdivision.

Le PAC propose également des programmes pour les différentes sortes de projets que les demandeurs veulent entreprendre. Tout d'abord, ceux qui veulent rénover ou convertir un espace résidentiel, un immeuble à usage mixte ou commercial existant peuvent obtenir une subvention. Ce volet inclut la conversion d'un bâtiment vacant en logements.

La subvention couvrirait 50 % des coûts admissibles jusqu'à un

maximum de 10 000 \$ par unité et vise à accroître la diversité de l'offre du marché locatif. Il s'agit d'un programme de subventions pour encourager la conversion en espaces résidentiels locatifs des immeubles commerciaux ou à usage mixte.

L'autre option est le programme de subventions pour l'ajout d'unités secondaires créées dans l'optique de faciliter la construction de deux unités secondaires dans une résidence, que ce soit par le biais de construction, de rénovation ou d'amélioration.

Les terrains jugés excédentaires par la Municipalité feront partie d'un programme permettant aux acheteurs d'être subventionnés à 50 % de la valeur marchande du terrain. Pour le moment, le délai entre l'achat d'un terrain et le début de la construction n'a pas été établi par le comité.

Finalement, du financement pour le raccordement aux services publics municipaux est disponible ainsi qu'une réduction des frais de décharge au dépotoir, mais il est réservé aux plus gros projets seulement.

Lors de la période de questions, les consultants ont mentionné qu'ils n'étaient pas certains du temps total alloué pour exécuter les travaux du début à la fin.

Un investisseur voulant se lancer dans plus d'un projet à la fois doit savoir que les subventions s'appliquent par projet et non par individu; il pourra donc en bénéficier pour tout ce qu'il entreprend. De plus, chaque projet est admissible à plusieurs programmes.

Il est préférable d'aller consulter Mélissa Larose au développement économique et Kory Hautcoeur à l'hôtel de ville afin de s'assurer que le projet envisagé est admissible et répond aux critères.



Isabelle Lapierre

Agente hypothécaire, Niveau 2

Licence #M21001434

705 372-8079

isabelle@keyequity.ca

Achat - Transfert - Refinancement



LE RADIO BINGO DE CETTE SEMAINE EST DE 3000 \$ EN PRIX ! AVEZ-VOUS VOS CARTES ?

L'INFO SOUS LA LOUPE

Caisse Alliance

VENDREDI 11H

EN REPRISE SAMEDI 9H

PODCAST CINN911.COM

CINN911

Doug Ford force le retour des sacs en papier à la LCBO

Par Émilie Gougeon-Pelletier - IJL – Réseau.Presse – Le Droit

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) recommencera à distribuer des sacs en papier à ses clients, après que le premier ministre Doug Ford en ait fait la demande.

Le premier ministre ontarien Doug Ford a ordonné à la LCBO, une propriété de la Couronne, de revoir sa politique en matière de sacs, en vigueur depuis septembre 2023.

« Je vous demande de prendre des mesures immédiates pour revenir sur la décision de retirer les sacs en papier des magasins de vente au détail de la LCBO », a écrit dimanche le premier ministre dans une lettre envoyée au PDG de la société, George Soleas.

« Chaque dépense compte », a soutenu Doug Ford, disant défendre les intérêts des nombreuses familles ontariennes qui « peinent à joindre les deux bouts. »

Un fardeau inutile

Selon le premier ministre ontarien, qui pratique l'abstinence d'alcool, les sacs réutilisables représentent un « fardeau inutile », et qu'à cause de cette initiative, les clients sont « pris à transporter de l'alcool à la vue de tous en sortant de la LCBO ».

La Régie des alcools a annoncé l'élimination progressive des sacs en papier au printemps dernier.



Cette initiative devait permettre de retirer près de 135 millions de sacs en papier annuellement des magasins de détail et des dépanneurs de la LCBO, détournant ainsi 2665 tonnes de déchets, selon ce qu'avait déclaré George Soleas, en avril 2023.

Il disait aussi que le retrait des sacs en papier allait sauver l'équivalent de plus de 188 000 arbres chaque année.

À venir

La LCBO a confirmé avoir reçu la demande du premier ministre Ford, et a indiqué qu'elle commencera à « prendre les mesures nécessaires » pour y arriver, dans un courriel envoyé au *Droit*, lundi.

« Bien que nous ne soyons pas en mesure de confirmer quand les sacs en papier seront à nouveau disponibles, nous partagerons plus de détails avec nos précieux clients dans les semaines à venir », a fait savoir la société.

La LCBO s'était engagée à cesser de fournir des sacs en plastique à ses clients en 2008. Depuis, les sacs en papier sont demeurés en circulation.

La même année, dans la province voisine, la Société des alcools du Québec (SAQ) a commencé à retirer ses sacs en plastique et en papier, encourageant les clients à se procurer des sacs réutilisables, et mettant des boîtes à leur

disposition.

Selon le premier ministre Doug Ford, « les mérites environnementaux de cette décision sont pour le moins discutables ».

« Les sacs en papier sont une alternative au plastique à usage unique [puisqu'ils sont] facilement recyclables », a-t-il écrit dans sa lettre.

Perte de temps

La cheffe du Nouveau Parti démocratique (NPD) de l'Ontario, Marit Stiles, a soutenu lundi que la province perd son temps avec cette histoire.

Elle a noté que le coût des sacs réutilisables n'était pas une priorité pour la population, et que Doug Ford « devrait plutôt se concentrer sur les 2,3 millions d'Ontariens qui n'ont pas de médecin de famille ».

C'est la deuxième fois depuis le début de l'année que Doug Ford force le renversement d'une initiative de la LCBO.

À la demande du gouvernement progressiste-conservateur, la Régie des alcools avait annulé, en février, un projet pilote qui consistait à demander aux clients de certaines succursales de présenter une pièce d'identité pour pouvoir entrer en magasin.

Home furniture
ET APPAREILS MÉNAGERS + AND APPLIANCES

Economies du printemps
Spring Savings 2024

DES ÉCONOMIES TOUT EN STYLE
SAVE ON STYLE
4 au 28 avril + April 4th + 28th
Trouvez un emplacement près de chez vous
Find a location near you homefurniture.ca/store-locator

RENDEZ LES PAIEMENTS PLUS AISÉS.
MAKE PAYMENTS MORE COMFORTABLE.

Découvrez la Carte Visa® Scène+™ Banque Scotia® pour obtenir des modalités de paiement flexibles avec Paiement Sélection® Scotia, deux fois les points Scène+ et plus encore.*

Discover the Scotiabank® Scène+™ Visa® Card for flexible payment plans from Scotia SelectPay™, 2X the Scène+ points and more.*

En savoir plus / Learn More

Scène+ | | Banque Scotia.

EN MATIÈRE DE MEUBLES ET D'ÉLECTROMÉNAGERS UN SEUL ENDROIT VOUS OFFRE DE LA QUALITÉ ET UN BON SERVICE

Viljo's

GE APPLIANCES CENTER

HEARST

*Éligible sur achats qualifiés effectués dans les magasins Home Furniture, Centre de découverte Home, Centre de découverte Home Furniture et Home Furniture au Canada, et en ligne sur le site homefurniture.ca. Des conditions s'appliquent.

*Applies to eligible purchases only at Home Furniture, Home Building Centre, Home Furniture Building Centre, Home Furniture locations in Canada and online at homefurniture.ca. Conditions apply.

Plafond d'étudiants étrangers : les établissements francophones portent plainte

Par Chantallya Louis – Francopresse

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) a déposé une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles pour contester la décision du gouvernement fédéral d'instaurer un plafond des permis d'étude délivrés aux étudiants étrangers.

Le 22 janvier, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté canadienne (IRCC), Marc Miller, avait annoncé que le gouvernement fédéral instaurerait un plafond temporaire de deux ans pour le nombre d'étudiants provenant de l'étranger à partir de septembre 2024.

Cependant, cette annonce avait largement été critiquée par les établissements francophones hors Québec.

Le lundi 8 avril, Martin Normand, directeur de la recherche stratégique et des relations internationales à l'ACUFC, a réitéré les inquiétudes de ses membres et de son organisme devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles.

« Nous alléguons qu'IRCC a erré dans le développement du plafond en négligeant de prendre en considération les nouveaux engagements qui incombent aux institutions fédérales en vertu de la version modernisée de la Loi sur les langues officielles », a-t-il déclaré.

Il a profité de cette tribune pour annoncer que le dépôt de la plainte a été complété le jour même.

Le plafond à l'encontre de la Loi sur les langues officielles

« Pour nous, le plafond, tel qu'il a été annoncé le 22 janvier, ne respecte pas la Loi sur langues officielles », insiste Martin Normand en entrevue avec Francopresse.

« En vertu de la nouvelle loi, on se



L'Université de Hearst est directement affectée par la décision du gouvernement fédéral d'instaurer un plafond de permis d'étude aux étudiants étrangers. Depuis que l'UdeH offre des cours en formule de blocs, près de 80 % de sa clientèle provient de l'extérieur du Canada. xxxxxxxxxx

serait attendu à ce que, en même temps que le plafond soit annoncé, il y ait des mesures positives qui limitent les impacts négatifs du plafond sur nos membres. »

Selon lui, IRCC a mal évalué les contrecoûts d'un plafond sur les établissements de la francophonie canadienne.

« Dans la conception même du plafond, il y a aussi des violations à l'égalité réelle, poursuit Martin Normand. Parce que le plafond a été conçu d'une façon à ce que ça colle à la réalité nationale d'émissions des permis d'études, alors que la réalité des établissements francophones est bien différente de la moyenne nationale. »

Dans sa plainte, l'ACUFC allègue que le plafond du nombre de permis d'études est en contradiction avec la Loi sur les langues officielles. Celle-ci stipule que la politique du ministre d'IRCC doit « reconnaître l'importance de l'immigration francophone pour le développement économique ».

Des mesures qui se font attendre

Selon Martin Normand, IRCC

avait soutenu que des mesures allaient être annoncées pour limiter des conséquences négatives sur la prochaine année scolaire au sein des universités et des collèges francophones à l'extérieur du Québec.

« On est rendu le 9 avril et on n'a rien vu, se désole-t-il. [Il est donc] de moins en moins probable qu'une mesure ait un impact sur septembre 2024. »

« Même si demain matin un projet pilote était annoncé pour que nos établissements aient accès à plus de permis [...] ça prend 13 semaines à être traité. Donc les permis supplémentaires qui pourraient être accordés à nos établissements début mai, fin mai, ne seront

vraisemblablement pas traités à temps pour septembre 2024 », suggère Martin Normand.

Des provinces priorisent les étudiants étrangers francophones

Plusieurs provinces, comme l'Ontario, ont aménagé leur plafond de façon à prioriser les établissements francophones.

Cette nouvelle réjouit Martin Normand. Toutefois, il juge qu'il est insuffisant de « compter sur la bonne foi des provinces pour assurer une répartition équitable des permis d'études, alors que c'est le gouvernement fédéral qui a une responsabilité à l'égard de l'épanouissement des communautés [francophones] ».

De son côté, Marc Miller dit reconnaître l'importance du rôle que joue son ministère dans la Loi sur les langues officielles.

Cependant, il croit « qu'il faut avoir un système qui accueille [les nouveaux arrivants] dans un contexte français de qualité, puis d'avoir des étudiants de qualité qui peuvent par la suite devenir des résidents permanents, surtout dans les communautés en dehors du Québec ». « On se doit au fédéral d'exercer un rôle plus actif », a lancé le ministre en mêlée de presse, le mardi 9 avril.

Le Commissariat aux langues officielles analyse la plainte afin de déterminer sa recevabilité.



AULAC

CONSTRUCTION



- Construction résidentielle et commerciale
- Rénovations
- Contracteur général
- Fondations
- Toitures



POUR NOUS CONTACTER :
 (705) 373-2733 | (705) 372-5444
 constructionaulac@gmail.com



VOS BEAUX DIMANCHES

DIMANCHE MIDI À 15 H

APRÈS LA MESSE,
C'EST GÉRARD PAYEUR
ET SON ÉQUIPE



PPO en bref : vandalisme, facultés affaiblies, agression, harcèlement, corps retrouvé

Par Renée-Pier Fontaine

Des jeunes arrêtés pour avoir jeté des pierres sur des véhicules sur la route 11.

En soirée le 30 mars dernier, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) de la Baie James a répondu à un appel 911 signalant que quelqu'un lançait des pierres sur des véhicules sur la route 11, près du pont de la rivière Mattagami, à Smooth Rock Falls.

Le véhicule utilitaire de l'appelant a été frappé par une pierre et son pare-brise a été endommagé.

À la suite de l'enquête, deux personnes âgées de 14 ans, toutes deux de Smooth Rock Falls, ont été arrêtées et accusées de méfait - destruction ou endommagement de biens.

L'accusé a été remis en liberté et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 18 avril 2024 à Smooth Rock Falls. La Police provinciale de l'Ontario ne divulguera pas le nom des accusés en vertu des dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Facultés affaiblies par la drogue

En fin d'après-midi le 3 avril 2024, la PPO a effectué un contrôle routier auprès d'un véhicule qui était stationné sur l'accotement de la route 11, en direction est, dans le canton de Hanlan juste à l'ouest de Hearst.

Après avoir parlé au conducteur, la police a déterminé qu'il avait consommé une substance intoxicante. Le conducteur a été arrêté et transporté au détachement de Hearst pour des tests supplémentaires.

À la suite de l'enquête, un homme

de 25 ans, de Hearst, a été accusé de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool et les drogues ainsi que défaut de remise de la carte d'assurance.

L'accusé a été libéré et doit comparaître devant la Cour de justice de l'Ontario le 15 mai 2024 à Hearst. Il a également fait l'objet d'une suspension administrative de son permis de conduire de 90 jours, et le véhicule a été saisi pendant sept jours.

Aggression et harcèlement criminel

Le 26 mars 2024 en soirée, la PPO du détachement de Hearst a répondu à un appel 911 signalant que l'appelant avait été agrippé puis suivi par une personne inconnue, sur la rue George à Hearst.

Le suspect avait quitté les lieux avant l'arrivée de la police, qui n'a pu le localiser. La police a mené une enquête approfondie et a pu identifier le suspect.

Le 2 avril 2024, peu avant 12 h, la police a reçu un appel de la même victime, signalant que le même suspect s'était approché d'elle et l'attendait devant son lieu de travail.

À la suite de cette enquête, une femme de 34 ans, de Hearst, a été arrêtée et accusée d'agression, de harcèlement criminel - suivre, surveiller et assaillir de façon répétée - et deux chefs de non-respect d'une ordonnance de probation.

L'accusée a été libérée à l'issue d'une enquête sur le cautionnement et doit comparaître devant la Cour de l'Ontario à Hearst le 15 mai 2024.

Facultés affaiblies, menaces, agression et trafic de drogue

Le 8 avril 2024, peu après 13 h 30,

la Police provinciale de la Baie James a reçu trois appels distincts signalant un conducteur soupçonné d'être en état d'ébriété au volant d'une camionnette sur le chemin Brunetville, à Kapuskasing.

Les appelants ont signalé une conduite agressive, la conduite sur le trottoir et le fait que le conducteur klaxonnait. La police a localisé le conducteur et le véhicule sur la rue Lemarier à Kapuskasing, et a déterminé que le conducteur avait consommé une substance intoxicante. Le conducteur a été arrêté et transporté au détachement de Kapuskasing pour subir d'autres tests.

À la suite de l'enquête, un homme de 23 ans, de Kapuskasing, a été accusé des infractions suivantes : conduite avec facultés affaiblies par l'alcool et les drogues, conduite dangereuse, menaces de mort ou de lésions corporelles, trafic de cocaïne et de lorazépam, agression sur un agent de la paix, quatre chefs d'accusation de défaut de se conformer à une ordonnance de mise en liberté.

L'accusé reste en détention dans l'attente d'une audience de mise en liberté sous caution devant la Cour de justice de l'Ontario à Kapuskasing.

Les deux accusés ont fait l'objet d'une suspension administrative du permis de conduire de 90 jours et leurs véhicules ont été saisis pendant sept jours.

La Police provinciale de l'Ontario reste déterminée à assurer la sécurité de nos routes contre les conducteurs sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool. Nous exhortons tout le monde à faire des

choix responsables lorsqu'il s'agit de conduire, et à signaler immédiatement toute suspicion de conduite avec facultés affaiblies en composant le 911.

Enquête sur une mort subite survenue avant-hier à Kapuskasing

Le 9 avril 2024, peu avant 13 h 30, la Police provinciale et les Services médicaux d'urgence du district de Cochrane ont répondu à un appel 911 signalant une personne décédée dans un boisé, près de l'avenue Golf, à Kapuskasing.

La police provinciale a quitté les lieux peu avant 19 h et l'enquête se poursuit avec l'aide du Service de l'identité judiciaire de la région du Nord-Est, de la Police provinciale et de l'Unité des crimes du détachement de la Baie James.

Le Service de pathologie médico-légale de l'Ontario (Office of the Chief Coroner for Ontario - Ontario Forensic Pathology Service) participe également à l'enquête et un examen post-mortem est prévu à une date ultérieure à Sudbury.

Pour l'instant, aucun acte criminel n'est soupçonné et la sécurité publique n'est pas menacée.



LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ!

PROFITEZ DE NOTRE VASTE INVENTAIRE DE 90 UNITÉS ET PLUS!!!

JUSQU'À 8000\$ DE RABAIS

0% Financement

POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ NOUS :
705-362-8001
@EXPERTCHEVROLET
BUICKGMC

500 HIGHWAY #11
EAST, HEARST ON
POLINO

SPRING IS HERE!

TAKE ADVANTAGE OF OUR LARGE INVENTORY OF 90 UNITS AND MORE!!!

UP TO \$8000.00 IN DISCOUNTS

0% Financing

FOR MORE INFORMATION
CONTACT US :
705-362-8001
@EXPERTCHEVROLET
BUICKGMC

500 HIGHWAY #11
EAST, HEARST ON
POLINO

SLM Recycling and Rail Services veut prendre de l'expansion à Hearst

Par Renée-Pier Fontaine

Patrick Lecours est le représentant de la compagnie SLM Recycling and Rail Services, responsable de la section du Nord de l'Ontario. Il avait fait une demande à la Ville de Hearst en leur nom afin de modifier le zonage de la propriété appartenant à Paul Leduc située sur la route 583 Nord, que la compagnie loue présentement avec option d'achat. Le conseil était sur le point de refuser la demande de changement de zonage comme recommandé par le comité d'aménagement, mais la présentation de nouveaux éléments a fait en sorte que la décision est différée.

M. Lecours est un entrepreneur local œuvrant déjà dans l'industrie des chemins de fer depuis plusieurs années. SLM Recycling and Rail Services voulait se diversifier dans le nord de la province et le Canadian National (CN) avait besoin d'un partenaire pour les déraillements et certains travaux. Ayant déjà fait affaire avec Paul Leduc dans le passé, la compagnie a décidé de venir s'installer à Hearst.

« Paul (Leduc) m'a appelé pour me parler de ça. Une fois que j'ai consulté leur *business plan*, je voulais leur donner un coup de main pour venir s'établir à Hearst. Je suis un pro businessman, avec la création d'emploi et les retombées économiques je voyais un énorme potentiel. »

En résumé, le représentant de SLM explique qu'il y a deux volets

à l'entreprise et le plus important est celui des rails; le recyclage ne sera pas de plus grande ampleur que ce qui se fait déjà chez M. Leduc. « Pour l'instant, SLM loue le garage avec option d'achat. Si on est capable de le zoner, tout va bien, mais sinon on va peut-être perdre la compagnie, puisqu'ils n'ont pas besoin d'être à Hearst non plus », explique M. Lecours.

Selon lui, depuis décembre, la compagnie aurait dépensé en opération 1,8 million localement, soit en salaires, en équipements, etc. Quant aux équipements, la compagnie a un inventaire de 5 millions et si tout va bien, ce montant pourrait aller jusqu'à 8 millions. En ce moment, SLM Recycling and Rails Services emploie 6 à 8 personnes.

« Je comprends d'où viennent les inquiétudes de résidents comme Albert (Camiré), d'être la maison à côté et de voir ce qui se passe avec le recyclage. J'aimerais être clair à ce sujet : en ce moment nous sommes dans les démarches pour nettoyer la cour à Paul, des choses accumulées depuis plusieurs années. Ça va prendre un petit bout avant d'être complété pour que nous soyons surs que ça soit bien fait. »

L'entreprise est dans le domaine du recyclage depuis plus de 20 ans, avec huit locations dans la province. M. Lecours défend leurs standards environnementaux. « Il y a aussi des standards à respecter en recycling, comment tu traites

les différents métaux et tout cela. Le pire dans le recyclage c'est lorsque tu reçois un *char* et que tu dois le vider d'*antifreeze*, etc. Ça peut être une inquiétude et je le comprends. Il y a des procédures à suivre, cependant, et des lois environnementales à respecter, c'est donc dans tes installations que tu vas faire en sorte que tu gardes cela *clean*. »

Le conseiller Lemaire est revenu sur la question du niveau de bruit des opérations, un élément qui faisait partie des inquiétudes nommées par les résidents des maisons voisines lors de la réunion publique. En réponse, M. Lecours avoue qu'en ce moment avec les travaux de nettoyage qui sont plus rapprochés du terrain de M. Camiré, le bruit de la machinerie peut être dérangent. « Le but après qu'on a fini c'est de s'installer plus loin de chez Albert pour couper le plus de bruit possible. »

Le maire, Roger Sigouin, s'interroge sur les motifs d'aller s'installer à cet endroit et de faire changer le zonage au lieu de s'installer dans le quartier industriel de la ville. La réponse est simple : il faut que ça soit rentable. Partir de rien pour faire une cour de recyclage et un garage ne serait pas une option pour l'entreprise d'un point de vue financier.

À la lumière de ces nouvelles informations, lorsqu'est venu le temps de prendre une décision, deux élus se sont prononcés.

Martin Lanoix a tout d'abord demandé qu'on diffère le sujet et qu'il soit ramené au comité d'aménagement à cause du manque d'informations pour émettre une recommandation.

Le conseiller Picard a secondé en ajoutant : « Ce qui est malheureux, c'est qu'on parle de bruit et qualité de sol d'un résident d'un côté et de l'autre on parle de business, d'un impact économique, social. Je sais que ce n'est pas faisable de faire une étude comme cela, mais il y a des normes qui parlent de pollution sonore, c'est quoi de la pollution sonore pour un résident? » Pour lui, le manque de preuves rend la décision encore plus difficile puisqu'elle est basée sur les points de vue de chacune des parties concernées. Le manque d'analyse dans le dossier ne permet pas de prendre une décision éclairée et les informations qui ont été fournies n'ont pas de profondeur scientifique. Sachant que de telles analyses seraient coûteuses et impliqueraient de faire la même chose du côté environnemental, M. Picard croit qu'il serait dans le devoir des citoyens qui sont contre le changement de zonage de les entreprendre.

Ce sera un dossier à suivre. Daniel Lemaire souligne qu'il y avait deux options dans le rapport du comité ajoutant que les discussions reprendront pour arriver avec une nouvelle recommandation à la prochaine réunion ordinaire du conseil.

Deux villes du Nord de l'Ontario dépassent leurs cibles en matière de logement

Par Renée-Pier Fontaine

Le premier ministre de l'Ontario Doug Ford a annoncé le 4 avril dernier la remise d'une enveloppe de 870 890 \$ à Thunder Bay, le biais du Fonds pour l'accélération de la construction. La Ville a dépassé son objectif en matière de logements pour l'année 2023, en construisant un total de 200 nouveaux logements.

Le lendemain, Rob Flack, ministre associé du Logement, a annoncé que la Ville du Grand Sudbury aussi recevrait la somme de 1520 000 \$ pour les mêmes raisons. Ce sont 436 nouveaux logements qui ont été construits dans la ville en 2023.

Inauguré en août 2023, le Fonds pour l'accélération de la construction est un programme sur trois ans, doté d'une enveloppe de 1,2 milliard de dollars. Il est conçu

pour encourager les municipalités à s'attaquer à la crise de l'offre de logements. Le financement est accordé aux municipalités qui atteignent au moins 80 % de la cible de logements fixée par la province pour l'année, avec un financement accru pour les municipalités qui dépassent cette cible.

« La ville de Thunder Bay accorde une grande importance à la construction de nouveaux logements et travaille d'arrache-pied pour créer les conditions propices à la réalisation de projets immobiliers supplémentaires, a déclaré Ken Boshcoff, maire de Thunder Bay. Nous sommes extrêmement fiers que la province ait reconnu notre ville comme l'une des premières villes à atteindre son objectif en matière de logements. Ces fonds contribueront à stimuler

la croissance de notre collectivité et nous fourniront les outils dont nous avons besoin pour bâtir encore plus de logements, plus rapidement. »

« Il faut des projets de logement solides qui répondent aux besoins changeants de notre population croissante, ou qui les dépassent, afin que notre ville soit un endroit accueillant pour tous les résidents

à différentes étapes de leur vie », a déclaré Paul Lefebvre, maire de la Ville du Grand Sudbury. « Nous remercions le gouvernement provincial pour cet investissement et pour son soutien continu pendant que nous travaillons de concert pour combler les lacunes en matière de logement au sein de notre collectivité. »

JUST ROOFING
FRAMING & RENOVATIONS INC.

705.372.3840

Hearst, ON

justroofing.renovations@gmail.com

Kariane Lachance promeut la culture francophone dans les écoles du Nord

Par Renée-Pier Fontaine

L'artiste multidisciplinaire Kariane Lachance, originaire de Hearst, fait le tour des écoles francophones qui n'avaient pas utilisé leur microsubvention de 1500 \$ dans le cadre du programme fédéral PassepART.

La demande est venue de l'équipe du programme PassepART qui a appelé la directrice du Conseil des Arts de Hearst, Valérie Picard, pour lui présenter la liste de toutes les écoles qui n'avaient pas participé au programme cette année. C'est ainsi que Kariane a été approchée pour préparer des ateliers d'art destinés aux élèves du primaire, de la maternelle jusqu'à la 8^e année.

L'artiste a décidé d'initier les jeunes à la peinture aquarelle, puisque c'est plus écologique, désirant prendre un virage vert avec son art. Ayant été une artiste en résidence à l'Île Manitoulin, Kariane a découvert l'entreprise



Photo : Page Facebook du CAH

locale Beams Paints qui fabrique de la peinture à partir de pigments indigènes. Les couleurs saturées faites à la main sont apposées sur une tranche de chutes de cèdre et de bouleau provenant d'une exploitation forestière autochtone durable.

Avec son conjoint, Kariane

emprunte les routes du Nord pour se rendre dans des communautés ayant des institutions de langue française. « Nous sommes allés à Red Lake, Thunder Bay, Wawa, Nakina, Geraldton, Chapleau, Iroquois Falls, Sault Ste. Marie, partout où des écoles n'avaient pas encore utilisé les fonds

disponibles. Les jeunes apprennent la base des couleurs, le cercle chromatique et tout ça. Je leur demande ensuite de faire une maison imaginaire et apprendre à faire des dégradés. »

Kariane était sur place lors de la collecte de dons à la Galerie 815 pour permettre aux gens de la communauté désirant s'exprimer avec la peinture aquarelle d'essayer le médium.

Lancé en septembre 2019, le programme PassepART est une initiative financée par le ministère du Patrimoine canadien. Grâce à ce programme, chaque école de la francophonie canadienne a droit annuellement à une microsubvention de 1500 \$. Le but est de créer de nouvelles expériences en français pour les jeunes par le biais d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales.

Scott-Pien Picard enjôle les spectateurs au son de sa musique autochtone

Par Renée-Pier Fontaine

Le jeune musicien originaire de la communauté de Uashat Mak Maliotenam, à Sept-Îles sur la Côte-Nord du Québec, a présenté son spectacle au Conseil des Arts de Hearst. Scott-Pien Picard compose et écrit la totalité de ses chansons. Ses compositions, il les chante en innu, ce qui rend l'expérience

encore plus intéressante. Pendant le spectacle, l'artiste prend le temps d'expliquer le sujet et les motivations derrière chacune de ses chansons. Inspiré par d'autres groupes innus, il a fait la chanson connue du groupe Kashtin, E Uassiuian, au grand plaisir de la foule qui la connaissait.

Sur scène, Scott Pien-Picard est accompagné à la guitare par Antoine Lachance, musicien de renom avec une carrière et des albums bien à lui. À la fin, les gens se sont levés et ont dansé en cercle comme le veut la tradition innue. Passionné par la musique depuis son enfance, Scott Pien-Picard concentre ses efforts dans la composition et l'écriture en langue traditionnelle. Sa passion se confirme en 2015 alors qu'il participe

à l'émission LE RYTHME 3, atelier télévisé avec de nouveaux talents autochtones dirigé par Samian. Depuis, il a fait paraître son premier disque éponyme enregistré au Studio Makusham de Maliotenam avec des collaborateurs de renoms tels que Florent Volland, Kim Fontaine, Ivan Flamand-Boivin, Réjean Bouchard, Louis-Philippe Boivin ainsi que Mathieu McKenzie.

Avril, Mois de la **santé buccodentaire**

Investissez dans un Waterpik! Ça fonctionne comme un nettoyeur haute pression pour vos dents, pour nettoyer efficacement les zones difficiles d'accès de votre bouche.

- Gabrielle Lecours, hygiéniste dentaire spécialisée

Dr Gilles Lecours
dentiste familial • Family dentist
372-1601



Photo Renée-Pier Fontaine/LeNord

RADIO BINGO + **3000 \$ EN PRIX** + **CINN911** =

Ne manquez pas le Radio Bingo de 3000 \$ en prix ce samedi 11 h sur les ondes de CINN 91,1

Non, les substituts de sucre ne sont pas une bonne alternative



Par Laurie Noreau

Les conséquences de notre alimentation riche en sucre raffiné ne sont plus à démontrer : mauvais cholestérol et risque plus élevé de diabète, d'obésité et de maladies cardiaques. Pour réduire ces risques, plusieurs se tournent vers des succédanés de sucre. Un bon choix, se demande le *Détecteur de rumeurs* ?

Trois types d'alternatives

On les reconnaît sous plusieurs appellations : aspartame, sucralose, stévia, sorbitol. Les succédanés de sucre constituent un marché en croissance rapide : on estime que plus de 23 000 produits vendus à travers le monde en contiendraient, dont des boissons gazeuses, des yogourts aromatisés, de l'eau pétillante et des fruits en conserves.

Les alternatives au sucre se classent en trois catégories :

1. Les édulcorants artificiels : L'aspartame, le sucralose (Splenda), l'acésulfame-potassium (Ace-K) et la saccharine en font partie. Ce sont des sucres dits artificiels puisqu'ils sont synthétisés en laboratoire. Ils sont de 200 à 600 fois plus sucrés que le sucre blanc. Il faut si peu de calories pour obtenir une saveur sucrée que l'impact calorique est négligeable.

2. Les édulcorants naturels : Ils incluent la stévia, le fruit de moines et le sirop de Yacon. Comme les édulcorants artificiels, ils ne produisent aucune calorie. Ils sont dérivés de plantes et sont considérés pour cette raison comme « naturels », mais certains d'entre eux, comme la stévia, doivent passer par un processus d'extraction chimique pour concentrer la saveur sucrée.

3. Les sucres-alcool (ou polyalcools) : L'érythritol, le mannitol, le sorbitol et le xylitol sont des produits dérivés de l'amidon, mais qui sont beaucoup moins sucrés que ce dernier et contiennent peu de calories. Les polyalcools, particulièrement le xylitol, pourraient prévenir la carie dentaire et ils sont donc fréquemment utilisés dans les gommes à mâcher.

Des édulcorants qui trompent notre cerveau

Parmi ces alternatives, y en a-t-il à privilégier ? Ou au contraire, une dont il faut se méfier pour notre santé ? Pour y répondre, il faut comprendre la façon dont notre corps réagit lorsqu'on lui donne du sucre. Ce dernier est transformé en glucose, une molécule riche en calories, donc riche en énergie : notre cerveau en raffole puisqu'il constitue son principal carburant. D'un point de vue évolutif, l'humain a développé une tendance naturelle vers les aliments contenant du sucre pour assurer sa survie (pour aller plus loin, lire *On ne peut pas vivre sans sucre* ?).

Notre corps ne réagit pas de la même façon lorsqu'on lui présente de faux sucres. Dans le cas des édulcorants artificiels et naturels sans calorie (les catégories 1 et 2), ils trompent le cerveau. Ils goutent le sucre, de sorte que nos papilles gustatives captent le message qu'une source d'énergie est en route.

Mais lorsqu'ils atteignent notre système digestif, le cerveau comprend qu'il a été berné puisqu'il n'a aucune calorie à se mettre sous la dent. On ne connaît pas encore les effets à long terme de cette ruse sur notre métabolisme. Toutefois, en 2022, une étude française qui avait suivi plus de 100 000 participants pendant 12 ans a observé une augmentation des maladies cardiovasculaires dès que la consommation quotidienne de ces édulcorants excédait 80 milligrammes, soit l'équivalent de la moitié d'une canette de boisson gazeuse. Ce risque n'était pas présent chez ceux qui en consommaient occasionnellement. Quant aux sucres-alcools, qui constituent la troisième catégorie, ils sont à consommer avec modération, puisqu'ils peuvent fermenter dans l'estomac et créer des problèmes intestinaux comme des ballonnements et un effet laxatif. Il est suggéré de limiter la consommation quotidienne à 10 grammes. En février 2023, une étude américaine suggérait même que l'érythritol, ingéré en grande quantité, pourrait augmenter les caillots sanguins, particulièrement chez les individus à risque d'accident vasculaire cérébral ou de crise cardiaque.

Le mirage de la perte de poids

Plusieurs consommateurs utilisent ces produits pour un meilleur contrôle de leur poids corporel. Qu'en est-il ?

Les données sont encore mitigées à ce sujet. À court terme, il semble que de remplacer les boissons sucrées par des boissons artificiellement

sucrées entraînerait une perte de poids. La transition vers des boissons en version « diète » serait particulièrement bénéfique chez les personnes avec un niveau élevé de graisse abdominale. Même si cela n'entraîne pas nécessairement de perte de poids, celle-ci serait bien moindre par rapport aux personnes qui consomment des boissons sucrées. Mais à plus long terme, soit au-delà d'un an, ces bénéfices semblent disparaître et pourraient même être liés à un gain de poids, concluait une méta-analyse parue en 2017.

Une revue systématique de la littérature conduite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2022 a pour sa part mené à l'adoption de nouvelles lignes directrices : depuis mai 2023, l'OMS conseille de ne pas consommer les édulcorants non sucrés dans le but de perdre du poids et recommande plutôt de se tourner vers la consommation d'aliments contenant des sucres naturellement présents, comme les fruits, ou d'aliments et de boissons non sucrés. L'organisation souligne également les effets indésirables potentiels liés à une utilisation prolongée des succédanés, tels qu'un risque accru de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires et de mortalité chez les adultes. Étant donné que le niveau des preuves menant à ces recommandations variait de « très faible » à « faible », la recommandation a été évaluée comme conditionnelle.

Les lignes directrices de l'OMS ne concernent toutefois pas les sucres-alcool et ne s'adressent pas non plus aux personnes diabétiques qui pourraient bénéficier de ces substituts, elles qui doivent contrôler le taux de sucre circulant dans leur sang. En effet, les sucres-alcools et les édulcorants artificiels, incluant la stévia, ont peu ou pas d'effet sur la glycémie. Diabète Canada les autorise, tout en mettant en garde de respecter la dose journalière admissible.

Verdict

L'alternative parfaite au sucre blanc n'existe pas. Les édulcorants devraient être consommés avec modération, tout comme le sucre raffiné. Ils ne constituent pas une solution pour manger plus d'aliments sucrés. Toutefois, à moins d'une condition médicale particulière comme le diabète, s'ils sont intégrés dans notre alimentation avec parcimonie, les sucres ou substituts de sucre ne sont pas nécessairement dangereux pour notre santé : ils peuvent faire partie d'une alimentation équilibrée.

RAPPORT D'IMPÔTS POUR
LES PARTICULIERS &
LES ENTREPRISES



JFR

JEAN-FRANÇOIS RICHARD, CPA
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE
COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

Nous accueillons avec plaisir de **nouveaux clients**, et vous pouvez simplifier vos impôts en nous contactant dès maintenant.

Ouvert

14, 8^e Rue | Hearst ON P0L 1N0
705 362-8841
info@jfrcpa.ca
www.jfrcpa.ca

LUNDI AU VENDREDI
8H30 À 17H30

(ouvert sur l'heure du dîner)
du 20 février au 30 avril 2024

**MERCI À NOS FIDÈLES LECTEURS
ET MERCI DE FAIRE PARTIE DE LA GANG !**

LEJOURNALLENORD.COM - 705 372-1011

MOT CACHÉ

E	L	E	M	B	M	A	I	S	O	N	E	S	C	A	L	I	E	R	U
B	U	A	D	U	N	O	N	G	I	P	M	U	I	R	T	A	M	A	P
E	A	Q	M	A	R	P	A	S	S	E	R	E	L	L	E	O	E	A	A
S	N	L	I	B	C	E	L	U	B	I	T	S	E	V	U	T	V	E	F
I	T	N	U	T	R	A	E	D	I	F	I	C	E	L	I	I	L	E	E
A	R	E	E	S	R	I	F	E	L	I	U	T	U	P	L	O	N	N	A
M	E	S	V	I	T	O	S	E	T	O	U	R	A	L	P	E	R	D	M
I	I	P	E	O	S	R	P	L	R	I	E	H	O	U	T	A	N	A	E
C	L	A	R	C	U	R	A	E	I	E	C	N	O	R	C	A	R	T	P
M	I	C	U	H	E	T	E	D	R	N	D	C	E	U	R	B	R	I	E
F	P	E	T	E	T	O	E	P	E	E	T	E	L	E	R	O	E	G	M
O	N	P	C	V	T	I	E	R	C	E	I	E	V	E	P	C	A	A	L
N	O	I	U	R	A	T	O	H	E	E	C	R	A	L	E	T	C	P	I
D	T	E	R	O	L	D	A	N	S	O	C	E	R	U	E	O	S	L	A
A	N	R	T	N	I	R	I	R	O	I	O	E	E	N	B	I	A	R	
T	O	R	S	R	P	M	U	N	L	R	T	H	R	N	V	N	O	F	I
I	R	E	R	E	E	Q	I	O	E	O	C	T	E	L	O	V	B	O	P
O	F	O	N	H	R	C	N	L	N	R	U	R	E	L	Y	T	S	N	U
N	C	T	C	A	H	N	A	D	A	O	I	A	U	V	E	N	T	D	O
S	E	T	M	E	E	G	E	M	P	E	R	E	H	C	N	A	L	P	S

Thème : Architecture / 8 lettres

- | | | | |
|--|--|--|--|
| A
Atrium
Auvent | Étage
F
Façade
Fenêtre
Fondations
Fronton | P
Passerelle
Pavillon
Persienne
Pièce
Pierre
Pignon
Pilier
Plafond
Plancher
Porte
Portique
Poutre | Tour
Tuile
V
Véranda
Verrière
Vestibule
Volet
Voûte |
| B
Balustrade
Belvédère
Bois | G
Galerie
L
Lambris
Latte
Linteau
Lucarne | R
Rotonde
S
Soupirail
Structure
Style
T
Toit | |
| C
Chapiteau
Charpente
Cheminée
Chevron
Cimaise
Colonne
Corniche
Corridor
Coupole | M
Maçonnerie
Maison
Marbre
Marche
Marquise
Moulure
Mur | | |
| E
Édifice
Escalier
Espace | | | |



SOUPE-REPAS AU POULET À L'INDIENNE

INGRÉDIENTS

- 15 ml (1 c. à soupe) de gingembre frais haché finement
- 2 gousses d'ail, hachées finement
- 30 ml (2 c. à soupe) de beurre
- 7,5 ml (1 1/2 c. à thé) de poudre de cari
- 1 litre (4 tasses) de bouillon de poulet
- 100 g (1/2 tasse) de riz basmati, rincé et égoutté
- 300 g (2 tasses) de patate douce pelée et coupée en gros dés (environ 1 grosse patate douce)
- 255 g (1 1/2 tasse) de poulet cuit effiloché
- 150 g (1 tasse) de petits pois surgelés, décongelés
- 1 boîte de 398 ml (14 oz) de lait de coco
- Feuilles de coriandre, au goût
- 1 petit piment fort, épépiné et haché finement (facultatif)

ÉTAPES DE PRÉPARATION

1. Dans une casserole à feu moyen-élevé, attendrir le gingembre et l'ail dans le beurre 1 minute. Ajouter le cari et poursuivre la cuisson 30 secondes en remuant. Ajouter le bouillon et le riz. Saler et poivrer. Porter à ébullition.
2. Ajouter la patate douce et le poulet. Laisser mijoter 8 minutes ou jusqu'à ce que la patate douce soit tendre et le riz al dente. Ajouter les petits pois et le lait de coco. Poursuivre la cuisson 2 minutes. Rectifier l'assaisonnement.
3. Répartir la soupe dans des bols. Garnir de feuilles de coriandre et de piment fort. Servir aussitôt.

Avec ses gros morceaux de poulet, ses cubes de patate douce, ses petits pois et une portion de riz, cette soupe-repas est nourrissante et réconfortante. Le bouillon au lait de coco est riche en saveurs.

S U D O K U

				8		5		3
		3				2	7	
7		2		3	5			
3				5			6	
	1				4		8	
	9				6	7		5
		6				1		7
8		4		2	9	3		6
9	3	1	5					4

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 869

4	2	8	7	9	5	1	3	6
9	5	3	6	2	1	4	7	8
7	6	1	3	4	8	9	2	5
5	3	7	9	1	2	8	6	4
2	8	6	4	7	3	5	1	9
1	9	4	8	5	6	7	2	3
6	1	9	5	3	4	2	8	7
8	7	2	1	6	9	3	4	5
3	4	5	2	8	7	9	6	1

MENU spécial de la semaine

Situé au 25, 9^e Rue à Hearst



LUNDI 15 AVRIL
PEROGIES MAISON

MARDI 16 AVRIL
SPAGHETTI GRATINÉ

MERCREDI 17 AVRIL
PÂTÉ AU POULET

JEUDI 18 AVRIL
HAMBURG STEAK AVEC PATATES PILÉES ET LÉGUMES
VENDREDI 19 AVRIL
LASAGNE AUX FRUITS DE MER

Réservez votre repas dès aujourd'hui !
Appelez-nous **705 221-7679**
ou scannez le code QR :

Lundi au jeudi
11 h à 19 h
Vendredi **11 h à 20 h**
Samedi **11 h à 19 h**



Ouvert du lundi au samedi !

Réponse du mot caché : **BÂTIMENT**

AVIS DE DÉCÈS



Cécile Gagnon (née Poulin)

C'est le cœur lourd que nous annonçons le départ de notre chère Cécile Gagnon (née Poulin) qui s'est envolée paisiblement le 7 novembre 2023, à l'âge de 84 ans, au Foyer des Pionniers de Hearst.

Née à Hallébourg, elle était la dernière d'une grande famille, donc les membres sont tous décédés avant elle.

Elle laisse dans le deuil son époux, Léo (Tom); ses quatre enfants : Louise (Étienne), Laurette, Denise (Jim) et Raoul (Monia); ses petits-enfants : Kevin, Tania (Matt), Émile (Sandryne), David, Thomas (Janick), Jessie Lee (Pierre), Patricia (Félix) et Tommy Lee; ainsi que ses arrière-petits-enfants : Cassandra, Tatum, Riley, Brooklyn, Jamie, Ryan et Millie. Elle laisse également dans le deuil ses belles-sœurs : Irène (Paul), Lucille (Camille), Lise (Edouard); son beau-frère Jean-Louis et plusieurs neveux et nièces.

La famille accueillera parents et amis pour une messe à la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption pour célébrer la vie de Cécile le vendredi 10 mai 2024 à 10 h 30.

La famille accueillera parents et amis pour une messe à la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption pour célébrer la vie de Cécile le vendredi 10 mai 2024 à 10 h 30.



Réjeanne Eva Marion

C'est avec regret qu'on vous annonce le décès de Mme Réjeanne Eva Marion à l'âge de 89 ans, fille de feu Urgel Miron et de feu Émilie Fortin, épouse de feu Roger Marion.

Mme Marion laisse dans le deuil ses filles : Suzette et Shirley (Michel); ses petits-enfants : Jason, Michelle, André et Nicolas; ses arrière-petits-enfants : Melody et Brandon; ses sœurs : Juliette Chouinard et Alice Lecours; ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et ami(e)s. Mme Marion fut prédécédée par ses frères Réjean, Gaston et William ainsi que par sa sœur Georgette Miron-Moreau.

La famille de Mme Marion recevra parents et amis à l'Hôtel Companion [930 rue Front, Hearst, ON] le vendredi 26 avril de 15 h à 20 h. Vos condoléances et vos souvenirs de Mme Marion peuvent être laissés sur notre site web www.buffamleveille.com

La famille de Mme Marion recevra parents et amis à l'Hôtel Companion [930 rue Front, Hearst, ON] le vendredi 26 avril de 15 h à 20 h. Vos condoléances et vos souvenirs de Mme Marion peuvent être laissés sur notre site web www.buffamleveille.com

MERCI À NOS FIDÈLES LECTEURS
ET MERCI DE FAIRE PARTIE DE LA GANG !

EN FLAGRANT DÉLIT

Avez-vous oublié de
nettoyer votre
barbecue?



LES PETITES ANNONCES

Appartement
d'une chambre à louer
au Centre César,
chauffage inclus

Contactez Roger Rouselle
Téléphone : 705 372-8812

À louer
Espace commercial situé
au 1020 rue Front
600 pieds carrés approx.
902 \$ / mois - services
compris

Contactez Marcel Fauchon
Téléphone : 705 372-4928

Expert Chevrolet Buick GMC Ltd.

JOIGNEZ VOUS À NOTRE ÉQUIPE!

TECHNICIEN AUTOMOBILE

- AVANTAGES SOCIAUX ET PLAN DE RETRAITE
- SALAIRE COMPÉTITIF
- TEMPS PLEIN
- EXPÉRIENCE DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE EST PRÉFÉRABLE
- PERMIS DE CONDUIRE

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE À SVEILLEUX@EXPERTCHEV.CA

500 Highway #11 East, Hearst ON
705-362-8001

Expert Chevrolet Buick GMC Ltd.

JOIN OUR TEAM!

AUTOMOTIVE TECHNICIAN

- BENEFITS AND PENSION PLAN
- COMPETITIVE SALARY
- FULL-TIME
- EXPERIENCE IN THE AUTOMOTIVE INDUSTRY IS PREFERRED
- DRIVER'S LICENSE

SUBMIT YOUR APPLICATION TO SVEILLEUX@EXPERTCHEV.CA

500 Highway #11 East, Hearst ON
705-362-8001

VISITEZ NOTRE SITE WEB :

LEJOURNALLENORD.COM

Santé mentale des journalistes : couvrir l'horreur à distance

Marianne Dépelteau – Francopresse

Les conflits à l'étranger et les horreurs qu'ils engendrent sont de plus en plus visibles sur tous nos écrans. Pour certains journalistes, regarder les images de ces affrontements peut représenter un travail à temps plein et un risque pour leur santé mentale.

« Ceux qui ont rapporté les impacts les plus importants avec des histoires de traumatismes étaient des travailleurs des médias qui passaient beaucoup de temps à revoir des images ou des détails dérangeants, notamment les journalistes vidéos, les caméramans, les podcasteurs, les monteurs et libraires vidéos et les chercheurs. »

Ce constat est tiré du rapport Prenez soin de vous du Forum des journalistes canadiens sur la violence et le traumatisme, datant de 2022.

« Le taux de [syndrome de stress posttraumatique] (SSPT) n'est pas aussi élevé que celui d'un journaliste terrain qui risque sa vie. Mais il est certain que certaines personnes vulnérables peuvent souffrir de SSPT, de dépression ou d'anxiété après avoir été exposées à ce matériel visuel très dur », confirme Anthony Feinstein, professeur de psychiatrie à l'Université de Toronto.

Il explique qu'en 2013, l'Association américaine de psychiatrie a ajouté aux causes possibles du SSPT l'exposition répétitive à du matériel visuellement traumatique. « Ça ne concerne pas la population générale. La personne qui écoute les nouvelles du matin chez elle ne souffrira pas de SSPT, précise-t-il. On parle de gens qui font ce travail et qui sont exposés à beaucoup de contenus difficiles. »

«Contenu très difficile à regarder»

La conseillère d'orientation spécialisée en trauma, Marylou Tardif, a été appelée à intervenir dans quelques salles de nouvelles depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 en Israël.

« Les journalistes me demandaient surtout comment ils pouvaient être moins exposés. Ils se disaient fatigués, rapporte-t-elle. On parlait beaucoup de stress et d'anxiété. »

Elle se demande si ce n'était pas la goutte de trop. « Est-ce que ce n'est pas le cumul, justement? Il y a eu [des guerres], la pandémie, ça a été super difficile pour les journalistes. On dirait que depuis des années, le métier est beaucoup moins facile aussi. »

S'il y a toujours eu des guerres, aujourd'hui, elles se déroulent à la vue de tous. « J'ai lu une citation de Baudelaire, qui écrivait au milieu du XIXe siècle disant que lorsqu'il ouvre son journal le matin avec son petit déjeuner, il n'y a que des mauvaises nouvelles », raconte Anthony Feinstein.

« Il y en a toujours eu, mais je pense que ce qui est différent aujourd'hui, c'est qu'elles proviennent de nombreuses sources. En plus, on les reçoit maintenant avec des images [plus explicites]. Il n'y avait pas de pho-

tographie pour Baudelaire. On ne recevait pas de photos, on ne recevait pas de vidéos. »

Le professeur pense notamment aux journalistes qui filtrent le matériel audiovisuel envoyé par des témoins ou qui circule sur les médias sociaux. « Il y a des gens qui font ce travail pendant des heures, jour après jour. [...] Ils ne sont pas en zone de guerre, ils ne risquent pas leur sécurité, mais c'est du contenu très difficile à regarder. »

Marylou Tardif affirme que la littérature scientifique suggère que « le cerveau ne fait pas [forcément] la différence où tu es » : « Si tu es stressé, que tu sois en télétravail, que tu sois sur le lieu de travail, le cerveau ne le sait pas. »

« Que ce soit des images, des mots, des textes ou des vidéos, ça peut créer un trauma ou non. Ça va dépendre de la personnalité de la personne et de son historique avec les traumatismes », ajoute-t-elle.

Le pouvoir de l'image

Le photjournaliste Ivanoh Demers est conscient du pouvoir que détiennent ses photos. Il doit choisir celles qui représentent l'histoire le plus exactement possible, mais il ne contrôle pas comment elles seront reçues par les lecteurs.

« L'image, ça touche un nerf, qui est l'émotion. Parfois, vous allez faire un lien qui n'a aucun rapport avec n'importe qui d'autre qui va voir la photo. [...] Si vous avez quelqu'un qui est mort à terre avec un toutou et que vous avez le même toutou, vous allez être traumatisé pendant une semaine. C'est quand vous vous reconnaissez que ça fait mal », décrit-il. C'est de cette façon qu'il explique l'impact qu'a eu, en 2015, la photo du cadavre d'un jeune enfant syrien retrouvé noyé sur une plage européenne. « Cette photo a marqué l'Occident, rappelle Ivanoh Demers. Pourquoi? Parce que le petit garçon était habillé comme un Occidental. Il avait des petites chaussures et un petit teeshirt. »

Selon le photjournaliste, « quand l'Occident au complet a vu le garçon tout bien habillé, c'était leur garçon ».

Au moment de prendre une photo, l'adrénaline protège en quelque sorte le photographe, explique Ivanoh Demers. C'est autre chose après coup. Récemment, il a regardé des photos qu'il a prises à Haïti, il y a 10 ans.

« J'ai été estomaqué par les images parce que je n'avais pas du tout vu ça comme ça, relate-t-il. Ça m'a beaucoup affecté quand j'ai revu mes photos; des gros, gros événements, revoir ces photos avec du recul, plus tard, c'est souvent pénible, c'est souvent difficile. »

Savoir décrocher

Ivanoh Demers applique une règle à notre monde numérique : « Il faut décrocher. »

« Je suis beaucoup sur mon téléphone parce que je suis un des seuls photographes de Radio-Canada, donc je suis tout le temps dans la nouvelle. Des fois, il faut que je fasse exprès, que je ferme mon téléphone et que je le mette de côté. »

L'incapacité de déconnecter est un grand défi que Marylou Tardif voit couramment chez les journalistes. « Même si ton patron n'est pas content, la fin de semaine, tu n'es pas payé : tu reprendras. Je pense que c'est correct d'être en contact avec du laid. On est capable d'en prendre, mais tu fais déjà ça [pendant] 40 heures de la semaine... »

Découvrez les nombreux modèles de piscines

Nous avons tous les produits d'entretien, on teste la qualité de votre eau et vous offre le service de maintenance et de réparation.



Soyez prêt pour un été chaud

On vend et installe un air climatisé selon vos besoins. On s'occupe également de la maintenance de vos appareils!



Allez discuter de votre projet de piscine avec des experts!



FAITES-NOUS STÉRILISER
LES RETROUVAILLES D'ANIMAUX HEARST

Les P'tites Annonces...
ÇA MARCHE!
705 372-1011

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE DU CANDIDAT IDÉAL POUR VOTRE ENTREPRISE ?

MANON LONGVAL
CONSEILLÈRE PUBLICITAIRE
VENTE@HEARSTMEDIAS.CA

705 372-1011

Dernier tournoi de la saison du Club de curling de Hearst

Par Renée-Pier Fontaine

La fin de semaine dernière se déroulait le dernier « bonspiel mixte » de la saison au Club de curling. Les équipes étaient formées de quatre joueurs et, au total, ce sont 10 équipes qui se sont inscrites pour y participer.

Les membres du club profitent

d'évènement comme celui-là pour amasser des fonds. Selon Denis Lacroix, les différents tournois qui ont eu lieu cet hiver ont été une source de revenus importante pour le club. Gérald Blais a remporté la somme de 500 \$, gracieuseté d'André

Lehoux, avec la compétition de tir de pierres vers le « bouton », et Alain Blouin a remporté le tirage 50/50 d'une valeur de 2500 \$.

« Maintenant que la saison est terminée, l'équipe d'entretien va faire fondre la glace afin de laisser place à la saison de pickleball qui

devrait débuter dans quelques semaines. Cette nouvelle activité connaît une croissance assez remarquable non seulement à Hearst, mais également à travers tout le pays », conclut M. Lacroix. Les terrains seront disponibles en semaine le matin ainsi que les mardis et jeudis soir.



Gagnants de la division C : Tammy Nowlan, Béatriz Guilhen, Larry Wesley et Chantal Nowlan. Photos : courtoisie du Club de curling



Gagnants de la division A : Julie Guérin, Paul Gosselin, André England, Annie Ayotte



Gagnants de la division D : James Madore, Sam Ekstrom, Liana Bass et Cole Nichols



Gagnants de la division B : Gérald Blais, Teri Brunet, Nicole Woolnough et Raymond Bégin

HONNEUR INDIVIDUEL POUR SAMUEL BOURDAGES



(Renée-Pier Fontaine) Samuel Bourdages est nommé joueur de l'année de la division I de l'American Collegiate Hockey Association (ACHA) avec l'équipe de la Purdue University Northwest. Ce sont les entraîneurs-chefs de la division qui l'ont sélectionné. Pendant la saison régulière 2023-2024, Sam a été le meilleur marqueur de son équipe avec 62 points en 31 rencontres. Dans la Great Lakes Collegiate Hockey League (GLCHL), il a été nommé joueur le plus utile et choisi membre de la première équipe de la ligue. Le Hearstéen a surpassé tous les joueurs de la division I en termes de points (62), il partage la première position pour les buts (27), s'est classé troisième en ce qui a trait aux points par match (2,00) et a terminé quatrième côté passes (35).



Scannez pour voir notre circulaire numérique complète



Independent
Your Independent Grocer

PRIX DE LA CIRCULAIRE EN VIGUEUR DU JEUDI 11 AU MERCREDI 17 AVRIL 2024



2.49
lb

POULET ENTIER
5,49 \$/kg
21399564_KG



RABAIS
ÉCONOMIE 3 \$ lb

5.99
lb

RÔTI D'INTÉRIEUR DE RONDE
COUPE CANADA AA OU USDA
SÉLECTION BŒUF DE QUALITÉ OU PLUS ÉLEVÉ
13.21/kg
20812494_KG



RABAIS
ÉCONOMIE 3 \$ lb

5.99
lb

FILET DE PORC
CRYOVAC
6,59/kg 20520907_KG



1 lb

RABAIS
CETTE SEMAINE

2.99
lb

FRAISES
CATÉGORIE NO 1
1 lb
20049778001_EA



RABAIS
ÉCONOMIE 70 \$

2.99

BOISSON DÉLI-CINQ, YOGOURT OU MINIGO
630 g, 4X100 g OU 8X56 g
20348331001_EA
21547595_EA



2\$
Limite de 6
2.99 chaque



MEMBRE 99¢
NON-MEMBRE 1.99

CROUSTILLE S SANS NOM SÉLECTIONS VARIÉES 200 g
21302821_EA
21302832_EA



Optimum 1500 pts

PAPIER HYGIÉNIQUE CASHMERE, ESSUIE-TOUT SPONGETOWELS OU MOUCHOIRS SCOTTIES
21189812_EA/21204739_EA



6.99

Optimum UTILISEZ LA CARTE DE CRÉDIT PC CHOIX DU PRÉSIDENT POUR OBTENIR DES PIONTS